

FORMATION

ACCOMPAGNATEUR DE JEÛNE

SESSION



03/2024



DR PEREZ
Academy

www.drraphaelperez.fr

formations.drperez@protonmail.com

Programme

La formation Accompagnateur de jeûne se réalise sous la forme d'un cours par correspondance. Elle se conclut par un contrôle de compétence et par la réalisation d'un mémoire sur un sujet déterminé avec le Dr Raphaël Perez.

La formation repose sur l'étude de 2 ouvrages supports de cours, d'ouvrages numériques, complété par des vidéos d'enseignement.

Elle comprend une partie théorique, une partie d'observations et des recherches personnelles réalisées sous la forme d'un questionnaire d'approfondissement.



*(Certification qualité délivrée
au titre de la catégorie d'action
suivante : **ACTIONS DE FORMATION**)*

Module 1 :

L'hygiène vitale et bilan naturopathique

Objet

Le module de « L'hygiène vitale » fournit les aptitudes de conseiller en hygiène naturelle basées sur l'étude du fonctionnement du corps humain dans l'évolution de la santé et des maladies.

Sommaire

1. Différents concepts de la santé et de la maladie
2. Le sens de la maladie
3. La vie des cellules de l'organisme humain
4. La toxémie
5. L'énergie vitale
6. L'énervation
7. Les symptômes aigus de la maladie
8. Les émonctoires
9. Evolution des maladies
10. Les états chroniques de la maladie
11. Le pouvoir d'auto-guérison (fonctionnement et limites)
12. Le bilan naturopathique
13. Déterminer le terrain
14. Les grands principes pour se maintenir en santé et recouvrer la santé
15. L'alimentation
16. La gestion du stress
17. L'activité physique
18. Le mental

Module 2 :

Physiologie – Anatomie - Physiopathologie

Objet

Ce module fournit les connaissances sur le fonctionnement du corps humain et les aptitudes complémentaires aux compétences de conseiller en hygiène naturelle.

Sommaire

1. Les organes
2. Les émonctoires
3. Le système lymphatique
4. Le système nerveux
5. Les glandes (thyroïde, surrénales, pancréas...)
6. Les effets du stress sur l'organisme
7. Physiopathologie
8. L'hormèse

Module 3 :

Le jeûne et techniques de détoxification

Objet

Ce module fournit les aptitudes de conseiller de jeûne basées sur le fonctionnement du corps humain en état de jeûne.

Sommaire

1. Bases de biologie et de physiologie
2. Qui peut jeûner ?
3. Les régimes alimentaires
4. Les différentes techniques de détoxification
5. Le nettoyage hépatique, rénal et intestinal
6. La préparation du jeûne
7. Le bilan de vitalité du début de jeûne
8. Le déroulement du jeûne
9. La surveillance et la conduite du jeûne
10. La reprise alimentaire
11. L'élimination des toxines au cours du jeûne
12. Durée et efficacité du jeûne
13. Jeûner pour se régénérer (l'autolyse)
14. Conseils pratiques pour jeûner
15. Les crises curatives et leur gestion
16. Les bénéfices et les limites du jeûne
17. La modulation du jeûne pour répondre à l'état et aux besoins de chaque jeûneur
18. Bien réussir son jeûne en jeûnant à son rythme
19. Situation concrètes de jeûne - mise en situation

Conditions Générales de la formation

Entre :

1. L'organisme de formation

Raphaël PEREZ Academy

93 route de Bourgoin, 38230 TIGNIEU-JAMEYZIEU

Siret : 829 391 630 00045

Déclaration d'activité n°84691778869

Et :

2. L'étudiant

Dont les coordonnées sont renseignées dans le formulaire d'inscription.

3. Objet

En exécution du présent contrat, le docteur Raphaël Perez s'engage à organiser l'action de formation intitulée « Accompagnateur de jeûne », comprenant les modules « L'Hygiène vitale et le bilan naturopathique » et « Le jeûne et techniques de détoxification » pour répondre à la demande de l'étudiant.

4- Objectifs

L'objectif est d'intégrer :

- les fondements du fonctionnement du corps humain
- les différents états de santé
- l'évolution de la santé et des maladies
- le fonctionnement du corps humain en période de jeûne
- les bienfaits et les limites du jeûne
- la personnalisation de l'accompagnement du jeûne

A l'issue de la formation le bénéficiaire est capable de :

- Réaliser des bilans de vitalité associés à l'hygiène et la pratique du jeûne dans une démarche préventive ;
- Réaliser des programmes de bien-être associés à la pratique du jeûne et des cures de détoxination dans une démarche préventive ;
- Réaliser des pratiques et savoir donner des conseils en hygiène vitale.

5. Prérequis

Afin de suivre au mieux la formation, l'étudiant est informé qu'il est préférable de posséder, avant l'entrée en formation, le niveau de connaissance suivant : un niveau baccalauréat avec des connaissances scientifiques.

Une formation ou des bases dans le secteur médical ou paramédical (médecin, pharmacien, infirmier, kinésithérapeute, ostéopathe, naturopathe, ergothérapeute, etc.) représentent un plus.

6. Méthodes et modalités d'évaluation

L'enseignement est dispensé à distance. Il comprend :

- l'envoi des supports pédagogiques (livres, documents numériques écrits, vidéos) à l'adresse courriel (ou postale) indiquée par l'étudiant ;
- les directives de travail et conseils nécessaires au bon déroulement de la formation ;
- Les devoirs sont à préparer pour les séances orales de formation, les devoirs à l'écrit sont à réaliser lorsque l'étudiant choisit l'option hors-session de groupe ;
- La réalisation de séances orales de formation collectives ou la correction personnalisée des devoirs écrit lors du choix de l'option hors-session de groupe ;
- la mise à disposition d'une assistance pédagogique tout au long de la formation ;
- deux séances minimum d'évaluation orale de l'évolution et de l'acquisition des compétences en milieu et fin de formation ;
- un questionnaire de fin de formation ;
- la réalisation d'un mémoire sur un sujet déterminé avec le directeur de formation.

7. Durée de la formation

La durée moyenne de la formation est de 12 mois (2 à 4 mois par module + 2 mois pour le mémoire, qui peut être présenté au-delà de la durée de 12 mois). Elle peut fluctuer en fonction du rythme de travail de l'étudiant, mais la validation du mémoire doit s'effectuer dans les 6 mois qui suivent la formation. Elle peut aussi être réalisée plus rapidement si l'étudiant y consacre le temps nécessaire.

La formation comporte 620 heures réparties de la façon suivant :

- Module Hygiène vitale et bilan vitalité (255 heures)
- Module Physiologie – Anatomie – Physiopathologie (40 heures)
- Module Le jeûne (225 heures)
- Recherche et réalisation du mémoire (100 heures)
- Examen final

8. Tarif

Le tarif de la formation Accompagnateur de Jeûne est de **3 200 € TTC**

Le prix de la formation comprend l'envoi des supports pédagogiques et devoirs prévus au programme, les corrections des devoirs et l'assistance pédagogique. Le prix est ferme et non révisable pendant la durée de validité du contrat.

9. Financement

Un versement de 960 € est demandé à l'inscription. Puis 10 mensualités de 224 € étalées au cours de la formation.

Des facilités de paiement peuvent être étudiées avec chaque demande d'inscription.

10. Modalités et délais d'accès

Un premier envoi correspondant aux supports pédagogiques sera expédié à l'étudiant dès le début de la session dès lors que son inscription est finalisée avec réception et validation de son bulletin d'inscription ainsi que du versement de l'acompte. L'accès à la formation est immédiat dès le début de la session.

L'ensemble de la formation se réalise en distanciel. Une connexion internet est donc nécessaire pour le bon déroulement de la formation.

Toutes les informations nécessaires au bon déroulement de la formation (codes d'accès et les liens de connexion) sont communiquées aux participants immédiatement et par email après le début de la session.

11. Moyens pédagogiques

L'étudiant est libre d'adopter le rythme de travail qui convient à ses disponibilités et ses objectifs. Des devoirs réalisés avec régularité sont cependant les garants d'une bonne assimilation et progression pédagogiques. Le programme est composé de façon à suivre une progression pédagogique et ne pas laisser l'apprenant sans soutien.

Des parties en autonomie apportent des connaissances et permettent des mises en application sur le terrain.

Elles sont suivies par des rendez-vous en direct avec le formateur qui permettent de valider la bonne compréhension des notions abordées et la bonne mise en application, avant de renvoyer les stagiaires vers de nouvelles notions à découvrir et mettre en application.

Rythme d'apprentissage recommandé pour la session printemps 2024, qui se déroule du 1^{er} mars 2024 au 28 février 2025 :

- *Les bases de l'hygiène vitale : 1^{er} mars au 30 avril 2024*
- *Les symptômes et la gestion de la maladie aigüe : 1^{er} mai au 14 juin 2024*
- *Les états chroniques de la maladie et leur gestion : 15 juin au 14 juillet 2024*
- *La physiologie et la préparation du jeûne : 15 juillet au 14 août 2024*
- *Le bilan de vitalité d'avant-jeûne, le déroulement et la conduite du jeûne : 15 août au 30 septembre 2024*
- *La reprise alimentaire et l'élimination des toxines : 1^{er} octobre au 14 novembre 2024*
- *L'autolyse, conseils pratiques et la modulation du jeûne : 15 novembre 2024 au 31 décembre 2024*
- *Module aide à la création d'entreprise : plusieurs dates proposées au choix*
- *Examen final : semaine du 20 au 24 janvier 2025*

L'**encadrement de la formation** est réalisé par Raphaël PEREZ

Sanction de la formation : Certificat privé d'accompagnateur de jeûne

12. Accessibilité aux personnes handicapées

La formation Accompagnateur de Jeûne est adaptée et accessible aux personnes à mobilité réduite, car elle se déroule en totalité en distanciel.

Pour tout autre type de handicap, merci de nous contacter au préalable pour connaître les possibilités d'intégration à cette formation sur :

formations.drperez@protonmail.com

13. Délai de rétractation

A compter de la date de commande de la formation, l'étudiant dispose d'un délai de 14 jours pour se rétracter sans avoir à justifier de motif. Il en informe le formateur par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée de l'étudiant.

14. Interruption des paiements et suspension de la formation

En cas d'interruption d'un des paiements, ou de suspension des règlements, l'accès aux documents pédagogiques en ligne et la correction des devoirs seront bloqués.

En cas d'interruption de paiement, le service de recouvrement sera saisi pour prendre toutes les mesures nécessaires au respect de l'échéancier initialement convenu.

15. Propriété intellectuelle

Le contenu de la formation est la propriété du docteur Raphaël Perez et est protégé par les lois françaises et internationales relatives à la propriété intellectuelle.

Toute reproduction partielle ou intégrale des supports de cours, fascicules, prise de films par vidéo, caméra ou photographie est illicite et est susceptible de constituer une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du code pénal. Le stagiaire s'interdit toute reproduction ou exploitation des éléments qui constituent la formation, sans autorisation expresse, écrite et préalable du docteur Raphaël Perez, qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

Par ailleurs, le docteur Raphaël Perez reste propriétaire exclusif de l'ensemble des éléments fournis lors de la formation. L'étudiant dispose d'un droit d'utilisation personnel de tout support et de tout enseignement dispensé. L'étudiant pourra utiliser les connaissances acquises afin de les appliquer pour toute fin personnelle ou professionnelle, néanmoins, il s'interdit de reproduire l'enseignement dispensé à titre onéreux ou gratuit.

16. Modalité de résiliation de contrat

Le présent contrat peut être résilié par l'étudiant ou son représentant légal, dans les 3 premiers mois de son entrée en vigueur par lettre recommandée au directeur pédagogique. En cas de défection ou de rupture des cours, la participation financière à cette formation demeure acquise.

17. Interruption de formation

En cas de cessation anticipée de la formation par l'organisme de formation, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes : Dans les 3 premiers mois du contrat, l'intégralité des sommes versées sont remboursées. Au-delà de 3 mois, 75% des sommes versées sont remboursées. Au-delà de 6 mois de formation, 50% des sommes versées sont remboursées.

En cas d'abandon de la formation par l'étudiant pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, toute formation commencée est intégralement due.

Si l'étudiant est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

18. Cas de différends

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le Tribunal de Lyon sera seul compétent pour régler le litige.

Fait à Tignieu-Jamezyieu, le 26/10/2023

Modèle de formulaire de rétractation

*Formulaire relatif au délai de rétractation
prévu par l'article L.121-20-12 du Code de la Consommation
à renvoyer au plus tard 14 jours à compter de la conclusion du contrat
par lettre recommandée avec avis de réception à :*

**Raphaël PEREZ Academy
93 route de Bourgoin
38230 TIGNIEU-JAMEYZIEU**

Je soussigné(e)

Nom

Prénom

Adresse

Code postal Ville

Déclare renoncer au contrat :

conclu le/...../....., avec le Dr Raphaël PEREZ.

Date :/...../.....

Signature

Cette rétractation n'est valable que si elle est adressée avant l'expiration du délai 14 jours, lisiblement et parfaitement remplie.



“ Une personne ne doit se percevoir ni comme un numéro, ni comme un organe malade, mais bien comme une personne à part entière.

Nous devons lui permettre d'appréhender la globalité de son être pour qu'elle puisse devenir l'acteur de sa santé, de son bien-être et de sa vie.”

Raphaël Perez

